N. 4 — Session 2003-2004

Assemblée réunie
de la Commission communautaire commune

Séance plénière
du vendredi 28 novembre 2003

SOMMAIRE

	Pages
EXCUSES	39
COMMUNICATIONS	
— Cour des comptes (Retard dans la transmission des comptes généraux de la Commission communautaire commune)	39
PROPOSITION D'ORDONNANCE	
— Prise en considération	39
QUESTION D'ACTUALITE	
— De Mme Dominique Braeckman à MM. Eric Tomas et Guy Vanhengel, membres du Collège réuni, compétents pour la Politique d'Aide aux Personnes, concernant « le centre de référence pour l'urgence sociale »	39
PROJET D'ORDONNANCE	
— Projet d'ordonnance portant approbation de l'accord de coopération du 19 juin 2001 sur la pratique du sport dans le respect des impératifs de santé, conclu entre la Communauté française, la Communauté flamande, la Communauté germanophone et la Commission communautaire commune (nos B-95/1 et 2 – 2002/2003)	40

Zitting 2003-2004

Verenigde Vergadering van de
Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie

Plenaire vergadering
van vrijdag 28 november 2003

INHOUDSOPGAVE

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	39
MEDEDELINGEN	
— Rekenhof (Achterstand bij het overzenden van de algemene rekeningen van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie)	39
VOORSTEL VAN ORDONNANTIE	
— Inoverwegingneming	39
DRINGENDE VRAAG	
— Van mevrouw Dominique Braeckman aan de heren Eric Tomas en Guy Vanhengel, leden van het Verenigd College, bevoegd voor het Beleid inzake Bijstand aan Personen, betreffende « het referentiecentrum voor sociale noodhulp »	40
ONTWERP VAN ORDONNANTIE	
— Ontwerp van ordonnantie tot goedkeuring van het samenwerkingsakkoord van 19 juni 2001 inzake medisch verantwoorde sportbeoefening, gesloten tussen de Vlaamse Gemeenschap, de Franse Gemeenschap, de Duitstalige Gemeenschap en de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie (nrs B-95/1 en 2 – 2002/2003)	40

Pages

Discussion générale — *Orateurs* : **Mme Dominique Dufourny,** rapporteur, **M. Jos Chabert,** membre du Collège réuni, compétent pour la Politique de Santé 40

Discussion des articles 41

PROPOSITION DE RESOLUTION

— Proposition de résolution (de Mme Françoise Bertieaux, MM. Joël Riguelle, Paul Galand, Michel Moock, Mme Brigitte Grouwels et M. Serge de Patoul) relative à l'accueil des enfants et à la présence de parents lors de l'hospitalisation pédiatrique (nos B-113/1 et 2 – 2003/2004) 42

Discussion générale — *Orateurs* : **M. Joseph Parmentier,** rapporteur, **Mme Françoise Bertieaux, MM. Joël Riguelle, Paul Galand** et **Jos Chabert,** membre du Collège réuni, compétent pour la Politique de Santé 42

Discussion des considérants et des tirets 45

QUESTION ORALE

— De Mme Brigitte Grouwels à MM. Eric Tomas et Guy Vanhengel, membres du Collège réuni, compétents pour la Politique d'Aide aux Personnes, concernant « le manque de places dans les structures d'accueil pour sans-abri » 47

VOTES NOMINATIFS

— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant approbation de l'accord de coopération du 19 juin 2001 sur la pratique du sport dans le respect des impératifs de santé, conclu entre la Communauté française, la Communauté flamande, la Communauté germanophone et la Commission communautaire commune (nos B-95/1 et 2 – 2002/2003) 49

— Vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution (de Mme Françoise Bertieaux, MM. Joël Riguelle, Paul Galand, Michel Moock, Mme Brigitte Grouwels et M. Serge de Patoul) relative à l'accueil des enfants et à la présence de parents lors de l'hospitalisation pédiatrique (nos B-113/1 et 2 – 2003/2004) 49

— Vote nominatif sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Caroline Persoons à MM. Eric Tomas et Guy Vanhengel, membres du Collège réuni, compétents pour la Politique d'Aide aux Personnes, concernant « l'accueil linguistique dans les hôpitaux bruxellois » 50

Blz.

Algemene bespreking — *Sprekers* : **mevrouw Dominique Dufourny,** rapporteur, **de heer Jos Chabert,** lid van het Verenigd College, bevoegd voor het Gezondheidsbeleid 40

Artikelsgewijze bespreking 41

VOORSTEL VAN RESOLUTIE

— Voorstel van resolutie (van mevrouw Françoise Bertieaux, de heren Joël Riguelle, Paul Galand, Michel Moock, mevrouw Brigitte Grouwels en de heer Serge de Patoul) betreffende de opvang van de kinderen en de aanwezigheid van hun ouders bij opname in de kinderafdeling van een ziekenhuis (nrs B-113/1 en 2 – 2003/2004) 42

Algemene bespreking — *Sprekers* : **de heer Joseph Parmentier,** rapporteur, **mevrouw Françoise Bertieaux, de heren Joël Riguelle, Paul Galand** en **Jos Chabert,** lid van het Verenigd College, bevoegd voor het Gezondheidsbeleid 42

Bespreking van de consideransen en van de streepjes 45

MONDELINGE VRAAG

— Van mevrouw Brigitte Grouwels aan de heren Eric Tomas en Guy Vanhengel, leden van het Verenigd College, bevoegd voor het Beleid inzake Bijstand aan Personen, betreffende « het tekort aan opvangplaatsen voor daklozen » 47

NAAMSTEMMINGEN

— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie tot goedkeuring van het samenwerkingsakkoord van 19 juni 2001 inzake medisch verantwoorde sportbeoefening, gesloten tussen de Vlaamse Gemeenschap, de Franse Gemeenschap, de Duitstalige Gemeenschap en de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie (nrs B-95/1 en 2 – 2002/2003) 49

— Naamstemming over het geheel van het voorstel van resolutie (van mevrouw Françoise Bertieaux, de heren Joël Riguelle, Paul Galand, Michel Moock, mevrouw Brigitte Grouwels en de heer Serge de Patoul) betreffende de opvang van de kinderen en de aanwezigheid van hun ouders bij opname in de kinderafdeling van een ziekenhuis (nrs B-113/1 en 2 – 2003/2004) 49

— Naamstemming over moties ingediend tot besluit van de interpellatie van mevrouw Caroline Persoons tot de heren Eric Tomas en Guy Vanhengel, leden van het Verenigd College, bevoegd voor het Beleid inzake Bijstand aan Personen, betreffende « het onthaal in de taal van de patiënt in de Brusselse ziekenhuizen » 50

PRESIDENCE DE **MME MAGDA DE GALAN,** PRESIDENTE

VOORZITTERSCHAP VAN **MEVROUW MAGDA DE GALAN,** VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 15 h 20.*

De plenaire vergadering wordt geopend om 15.20 uur.

Mme la Présidente. — Je déclare ouverte la séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune du vendredi 28 novembre 2003.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie van vrijdag 28 november 2003 geopend.

EXCUSES

VERONTSCHULDIGD

Mme la Présidente. — Ont prié d'excuser leur absence : MM. Jean-Pierre Cornelissen, Claude Michel, Michel Moock, Robert Delathouwer, Denis Grimberghs, Alain Hutchinson, Eric Tomas, Bernard Clerfayt et Mme Geneviève Meunier.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid : de heren Jean-Pierre Cornelissen, Claude Michel, Michel Moock, Robert Delathouwer, Denis Grimberghs, Alain Hutchinson, Eric Tomas, Bernard Clerfayt en mevrouw Geneviève Meunier.

COMMUNICATION FAITE A L'ASSEMBLEE REUNIE

MEDEDELING AAN DE VERENIGDE VERGADERING

Cour des comptes
Retard dans la transmission des comptes généraux de la Commission communautaire commune

Rekenhof
Achterstand bij het overzenden van de algemene rekeningen van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie

Mme la Présidente. — Par lettre du 12 novembre 2003, la Cour des comptes transmet une copie des lettres qu'elle a adressées ce jour aux membres du Collège réuni de la Commission communautaires commune relatives au retard dans la transmission des comptes généraux de la Commission communautaire commune.

— Renvoi aux commissions réunies de la Santé et des Affaires sociales.

Bij brief van 12 november 2003 zendt het Rekenhof een afschrift van de brieven die zij die dag verstuurd heeft aan de leden van het Verenigd College van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie betreffende de achterstand bij het overzenden van de algemene rekeningen van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie.

— Verzonden naar de verenigde commissies voor de Gezondheid en Sociale Zaken.

PROPOSITION D'ORDONNANCE

Prise en considération

VOORSTEL VAN ORDONNANTIE

Inoverwegingneming

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition d'ordonnance (de MM. Christos Doulkeridis en Fouad Lahssaini) élargissant les conditions de nationalité pour l'accès aux emplois au sein des centres publics d'aide sociale (n° B-111/1 – 2002/2003).

Pas d'observation ? (*Non.*)

— Renvoi à la commission des Affaires sociales.

Aan de orde is de inoverwegingneming van het voorstel van ordonnantie (van de heren Christos Doulkeridis en Fouad Lahssaini) tot versoepeling van de nationaliteitsvoorwaarden voor de toegang tot de betrekkingen bij de openbare centra voor maatschappelijk welzijn (nr. B-111/1 – 2002/2003).

Geen bezwaar ? (Neen.)

— Verzonden naar de commissie voor de Sociale Zaken.

QUESTION D'ACTUALITE

DRINGENDE VRAAG

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME DOMINIQUE BRAECKMAN A MM. ERIC TOMAS ET GUY VANHENGEL, MEMBRES DU COLLEGE REUNI, COMPETENTS POUR LA

POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, CONCERNANT « LE CENTRE DE REFERENCE POUR L'URGENCE SOCIALE »

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW DOMINIQUE BRAECKMAN AAN DE HEREN ERIC TOMAS EN GUY VANHENGEL, LEDEN VAN HET VERENIGD COLLEGE, BEVOEGD VOOR HET BELEID INZAKE BIJSTAND AAN PERSONEN, BETREFFENDE « HET REFERENTIECENTRUM VOOR SOCIALE NOODHULP »

Mme la Présidente. — Mme Dominique Braeckman a la parole pour poser sa question.

Mme Dominique Braeckman. — Madame la Présidente, Messieurs les Membres du Collège réuni, je viens d'apprendre que le CPAS de Bruxelles-ville a lancé une invitation pour inaugurer le nouveau centre de référence d'urgence sociale dans les locaux six rue d'Anderlecht dans lesquels exercera prochainement le CASU. L'invitation fait mention du soutien des ministres de l'action sociale de la Cocof et de la CCC de même que du Ministre-Président.

Aussi suis-je étonnée que ce centre de référence soit inauguré alors que vous disiez, pas plus tard que la semaine dernière en commission, que le protocole d'accord qui devait le concrétiser n'était pas encore signé par l'ensemble des parties contractantes.

Par ailleurs, ce centre de référence se voulait un moment de participation entre tous les acteurs du réseau, par essence, une forme de réseau intégré et cohérent. Or, son inauguration a, en quelque sorte, été confisquée par un seul des acteurs et toute la partie médiatisation, qui aurait dû être réfléchie par l'ensemble du secteur, a été monopolisée par un seul d'entre eux, faisant fi du travail réalisé collectivement notamment à l'occasion de la mise en place d'un nouveau dispositif d'hiver. Toutes ces associations qui y ont collaboré n'ont pas été associées à la démarche et en fait n'ont même pas été averties.

Par conséquent, j'aurais voulu savoir si les ministres de l'action sociale cautionnent cette récupération par un des acteurs du travail d'un réseau qui avait fait le choix de la cohérence et ce qu'ils pensent également par rapport au fait de porter sur les fonts baptismaux un bébé qui n'est pas encore né.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Guy Vanhengel, membre du Collège réuni.

M. Guy Vanhengel, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique d'Aide aux Personnes. — Madame la Présidente, en réponse à la question posée par Mme Braeckman, nous précisons que l'inauguration du 4 décembre prochain, même si les termes utilisées peuvent prêter à confusion, sera celle des nouveaux locaux de l'ASBL CASU et rien d'autre. Le bâtiment qui abritera désormais cette ASBL est une propriété du CPAS de la ville de Bruxelles. Cette inauguration et le fait que l'ASBL CASU se retrouve dans un nouveau bâtiment propriété du CPAS de la ville de Bruxelles ne remettent en cause la mise sur pied du centre de référence ayant fait l'objet d'un protocole d'accord entre les trois commissions communautaires bruxelloises et le gouvernement flamand, protocole qui, comme nous avons déjà eu l'occasion de vous l'exposer, a été adopté par le Collège de la Commission communautaire française ainsi que par le Collège réuni. Il est donc en bonne voie de finalisation.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman. — L'invitation était tout de même explicite et vos noms y figuraient. Par ailleurs, quant à la mise en place du centre de référence, il semblerait que ce soit la Région flamande qui bloque. J'espère qu'avec vos contacts, vous ferez tout pour accélérer les choses.

M. Guy Vanhengel, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique d'Aide aux Personnes. — En ce qui concerne les termes choisis sur l'invitation, nous n'avons pas été consultés. Nous avons d'ailleurs été fort étonnés que l'appellation « Centre de référence » ait été utilisée.

Nous n'avons pas été consultés non plus quant au fait que nos noms figurent sur le dos de l'invitation. Nous étions tout aussi étonnés que vous de la recevoir.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT APPROBATION DE L'ACCORD DE COOPERATION DU 19 JUIN 2001 SUR LA PRATIQUE DU SPORT DANS LE RESPECT DES IMPERATIFS DE SANTE, CONCLU ENTRE LA COMMUNAUTE FRANCAISE, LA COMMUNAUTE FLAMANDE, LA COMMUNAUTE GERMANOPHONE ET LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

Discussion générale

ONTWERP VAN ORDONNANTIE TOT GOEDKEURING VAN HET SAMENWERKINGSAKKOORD VAN 19 JUNI 2001 INZAKE MEDISCH VERANTWOORDE SPORTBEOEFENING, GESLOTEN TUSSEN DE VLAAMSE GEMEENSCHAP, DE FRANSE GEMEENSCHAP, DE DUITSTALIGE GEMEENSCHAP EN DE GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE

Algemene bespreking

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet d'ordonnance.

Aan de orde is de algemene bespreking van het ontwerp van ordonnantie.

La discussion générale est ouverte.

De algemene bespreking is geopend.

La parole est à Mme Dominique Dufourny, rapporteuse.

Mme Dominique Dufourny, rapporteuse. — Madame la Présidente, Messieurs les Membres du Collège réuni, Chers Collègues, la commission de la Santé, en sa réunion du 20 novembre 2003, a examiné le projet d'ordonnance portant approbation de l'accord de coopération du 19 juin 2001 sur la pratique du sport dans le respect des

impératifs de santé, conclu entre la communauté française, la Communauté flamande, la Communauté germanophone et la Commission communautaire commune.

En quoi consiste ce projet d'ordonnance ?

La commission a tout d'abord entendu l'exposé du ministre Jos Chabert.

Le Collège réuni a ratifié la Convention contre le dopage signée à Strasbourg par laquelle les parties contractantes s'engagent à prendre les mesures nécessaires pour lutter contre le dopage.

Dans l'esprit de cette convention, l'accord de coopération concrétise la coopération entre les communautés dans un domaine plus large, c'est-à-dire la pratique du sport médicalement justifiée dont la lutte contre le dopage constitue un élément important.

La première réglementation en Belgique interdisant les pratiques de dopage lors de compétitions sportives date du 2 avril 1965 et est toujours d'application en Région bruxelloise. Cette loi s'est avérée inopérante : 80 à 90 % des constats positifs restaient sans suite. La nouvelle politique européenne, également appliquée par les pays environnants, est celle de remplacer les sanctions pénales par des procédures disciplinaires.

Il entre dans l'intention des communautés de coordonner leurs actions, la lutte contre le dopage ne saurait s'arrêter aux frontières communautaires.

Lors de la discussion générale, un commissaire a rappelé que l'actualité a démontré la nécessité de ce type de législation. Il fait état de l'incessante évolution dans les techniques utilisées par les fraudeurs pour détourner les contrôles. Comment la législation peut-elle tenir compte de cette évolution ? Le ministre a répondu qu'il ne s'agit pas de modifier la législation mais d'adapter les instruments scientifiques de contrôle du dopage. Une collaboration internationale a d'ailleurs été instituée à cet effet.

Un autre intervenant a reconnu que les Communautés française et flamande ont fait de gros efforts mais qu'à la Commission communautaire commune, les moyens sont limités. Il a souhaité que, dans ce domaine, soit mis en place ce qui constituera un bon exemple de fédéralisme de coopération. Le sportif est généralement affilié à une fédération soit francophone, soit néerlandophone. Cette affiliation détermine-t-elle le service qui interviendra ?

Le ministre Jos Chabert a rappelé qu'il est fait appel à la collaboration des fédérations sportives pour l'organisation pratique de ces contrôles. Il y a effectivement des fédérations francophones, des fédérations néerlandophones et des fédérations nationales avec une aile francophone et une aile néerlandophone. Une fois l'accord approuvé, il faudra établir un inventaire de la situation pour chaque sport. Il serait aberrant qu'en raison de l'absence de contrôle, les athlètes choisissent de venir pratiquer leur sport à Bruxelles. C'est là que le présent accord prend tout son sens.

Les articles ainsi que l'ensemble du projet d'ordonnance ont été adoptés à l'unanimité des dix membres présents. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jos Chabert, membre du Collège réuni.

M. Jos Chabert, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique de Santé. — Madame la Présidente, le rapporteur a été très complet. Je n'ai rien à ajouter.

Mme la Présidente. — La discussion générale est close.

De algemene bespreking is gesloten.

Discussion des articles

Artikelsgewijze bespreking

Mme la Présidente. — Nous passons à la discussion des articles du projet d'ordonnance sur la base du texte adopté par la commission.

Wij vatten de artikelsgewijze bespreking van het ontwerp van ordonnantie aan op basis van de door de commissie aangenomen tekst.

Article 1er. La présente ordonnance règle une matière telle que visée à l'article 135 de la Constitution.

Artikel 1. Deze ordonnantie regelt een aangelegenheid als bedoeld in artikel 135 van de Grondwet.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 2. L'accord de coopération du 19 juin 2001 sur la pratique du sport dans le respect des impératifs de santé, conclu entre la Communauté française, la Communauté flamande, la Communauté germanophone et la Commission communautaire commune, est approuvé.

Art. 2. Het samenwerkingsakkoord van 19 juni 2001 inzake medisch verantwoorde sportbeoefening, gesloten tussen de Vlaamse Gemeenschap, de Franse Gemeenschap, de Duitstalige Gemeenschap en de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie, wordt goedgekeurd.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 3. La présente ordonnance entre en vigueur le jour de la publication au *Moniteur belge* du dernier des quatre actes d'approbation des parties contractantes.

Art. 3. Deze ordonnantie treedt in werking op de dag dat het laatste van de vier wetskrachtige akten van goedkeuring in het *Belgisch Staatsblad* bekendgemaakt is.

— Adopté.

Aangenomen.

Mme la Présidente. — Le vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance aura lieu tout à l'heure.

De stemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie zal straks plaatshebben.

PROPOSITION DE RESOLUTION RELATIVE A L'ACCUEIL DES ENFANTS ET A LA PRESENCE DE PARENTS LORS DE L'HOSPITALISATION PEDIATRIQUE

Discussion générale

VOORSTEL VAN RESOLUTIE BETREFFENDE DE OPVANG VAN DE KINDEREN EN DE AANWEZIGHEID VAN HUN OUDERS BIJ OPNAME IN DE KINDERAFDELING VAN EEN ZIEKENHUIS

Algemene bespreking

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la discussion générale de la proposition de résolution.

Aan de orde is de algemene bespreking van het voorstel van resolutie.

La discussion générale est ouverte.

De algemene bespreking is geopend.

La parole est à M. Joseph Parmentier, rapporteur.

M. Joseph Parmentier, rapporteur. — Madame la Présidente, Chers Collègues, vous vous souviendrez que l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune avait voté le 29 novembre 2002 une proposition de résolution visant à l'adoption d'une « Charte des Droits de l'Enfant malade ».

Je vous rappelle par ailleurs qu'un rapport avait été réalisé en mars 2003 par la commission des Droits de l'Enfant hospitalisé créée à l'initiative du délégué général aux droits de l'enfant à la Communauté française, et qu'il avait été présenté à la commission de la Santé de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune le 3 avril 2003.

Jugeant que cette résolution et ce rapport méritaient d'être amplifiés et surtout concrétisés, la commission de la Santé a estimé qu'il y avait lieu de mettre en place une sous-commission qui aurait pour objet de poursuivre les discussions sur la douloureuse question de l'hospitalisation pédiatrique. Il fallait en effet agir là où un pouvoir de décision existe, ce qui est le cas pour le Collège réuni qui a, dans ses compétences, la subvention des structures de coordination hospitalière bruxelloises.

C'est dans ce cadre que la résolution dont question a été proposée avec pour objectif la concrétisation des principes énoncés dans les résolutions déjà votées. Je ne vous surprendrai pas en vous informant que l'ensemble de la proposition a été adopté à l'unanimité des onze membre présents de la commission de la Santé.

En conséquence, la commission invite le Collège réuni à apporter son soutien au développement des programmes d'humanisation dans les hospitalisations pédiatriques et à encourager et soutenir les initiatives des associations qui œuvrent à l'humanisation de l'hospitalisation de l'enfant.

(*M. Jan Béghin, Premier Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.*)

(*De heer Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter, vervangt mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.*)

La commission demande à cet effet au Collège réuni que soient prévues, dans le cadre de l'octroi de subventions aux structures hospitalières pédiatriques, des infrastructures destinées à l'accueil de parents mais aussi de subventionner, au sein des services de pédiatrie, un accueil spécifique de qualité pour que l'admission d'un enfant à l'hôpital ne se résume pas à une formalité administrative.

Enfin, la commission demande au Collège réuni d'intervenir à la conférence interministérielle de la Santé pour que les conditions d'humanisation de l'hospitalisation pédiatrique soient mieux prises en compte aux différents niveaux de pouvoir.

C'est avec grand plaisir que je viens vous présenter mon rapport sur la proposition de résolution relative à l'accueil des enfants et à la présence des parents lors de l'hospitalisation pédiatrique.

Monsieur le Président, je prends maintenant la parole au nom du groupe socialiste.

J'avais en effet déjà eu l'occasion d'intervenir au nom du groupe PS lors des débats relatifs à notre résolution adoptée il y a un an très précisément. Je retrouve aujourd'hui les émotions que j'avais ressenties à l'époque. Nul ne peut rester insensible à la situation d'un enfant malade. Nul parent ne peut y songer sans frissonner.

J'insisterai donc encore une fois sur notre devoir de prendre toutes les dispositions possibles pour assurer l'équité et l'égalité de traitement à tous les enfants et adolescents, sans distinction d'origine sociale.

Dois-je souligner qu'un enfant hospitalisé est d'abord un enfant avant d'être un patient ? D'où l'importance de la continuité du lien entre la maison et l'hôpital. Le professeur André Khan, chef du service de pédiatrie de l'hôpital des enfants Reine Fabiola, déclarait il y a peu : « Au-delà des souhaits, des réflexions à caractère humaniste ou économique, il faut bien se rendre compte que la mise en place de ces structures rencontre encore des difficultés majeures dans sa concrétisation. ». Je ne sais pas si je dois citer ici Albert Einstein qui disait : « Je ne pense pas au futur, il vient assez vite. ». Monsieur le Président, Chers Collègues, cette pensée, dans la problématique qui nous préoccupe, est une vérité.

En effet, je me réjouis que les institutions hospitalières de notre région progressent positivement en ce sens. Tout récemment, nos autorités politiques ont inauguré une nouvelle aile de l'hôpital Brugmann Horta à Laeken où se situe l'unité mère-enfant. Le réconfort apporté aux enfants malades par la présence de leurs parents, dans des conditions d'accueil décentes, est au moins égal à celui que l'on prodigue à la jeune maman qui peut conserver auprès d'elle son

bébé qui nécessite des soins particuliers. Cette réalisation mérite d'être mise en exergue. J'espère que la collectivité poursuivra ses efforts avec sagesse. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Françoise Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux. — Monsieur le Président, je me réjouis de la présence du ministre Chabert parmi nous.

Lorsque nous avions débattu la précédente résolution concernant les enfants malades, le ministre de la Santé n'était pas présent.

M. Jos Chabert, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique de Santé. — J'ai des obligations et je ne savais pas que je devais assister au débat ou intervenir.

Mme Françoise Bertieaux. — A ce stade, on ne vous demande pas d'intervenir, mais de nous entendre.

M. Joseph Parmentier. — Monsieur le Ministre, on vous demande simplement d'écouter.

M. Jos Chabert, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique de Santé. — On m'a demandé de prendre la parole à 16.00 heures lors d'une manifestation officielle. Je suis pris au dépourvu. Si je l'avais su, j'aurais demandé à M. Gosuin de venir.

M. Michel Lemaire. — C'est la troisième fois que nous avons un débat sur cette problématique importante et douloureuse. C'est incroyable qu'aucun membre du gouvernement n'y assiste, indépendamment du respect que j'ai pour vos obligations, Monsieur Chabert.

C'est lamentable !

M. le Président. — La parole est à Mme Françoise Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux. — Chers Collègues, laissez-moi commencer mon intervention, M. Chabert entendra peut-être une partie de ce que nous avons à dire. Après l'excellent rapport de M. Parmentier, on pourrait se demander : pourquoi encore une résolution ? Il y a quelque temps, Claude Michel disait avec beaucoup d'humour que nous étions une Assemblée de « résolutionnaires ».

Bien sûr, dans les matières chères à notre cœur, comme celle des enfants malades, nous voudrions faire plus ou mieux, et légiférer ! Mais on ne légifère pas sur la qualité d'un accueil, sur les relations soignants-parents, sur la présence des parents auprès de leur enfant hospitalisé … Soit parce qu'une partie de la matière ne relève pas de nos compétences, soit parce que ce qui est de la sphère du qualitatif, du domaine relationnel ou affectif, ne peut être réglementé.

Il y a juste un an, nous approuvions ici même une première résolution visant à l'adoption d'une « charte des droits de l'enfant malade ». En l'absence regrettée des membres du Collège réuni, notre Assemblée, à l'unanimité des partis démocratiques, affirmait, officialisait sa préoccupation en la matière et demandait au Collège réuni et à certains acteurs du domaine de la santé, d'entreprendre des démarches précises. Monsieur le Membre du Collège réuni, je ne suis pas en train de vous interpeller : je vous présente une deuxième résolution en cette matière. Ce n'est donc pas aujourd'hui que je viendrai m'enquérir de ce qui a été fait.

Poursuivant ses travaux, la commission de la Santé de cette Assemblée a pris connaissance du rapport réalisé en mars 2003 par la commission des Droits de l'enfant hospitalisé, créée à l'initiative du délégué général aux droits de l'enfant à la Communauté française.

Il nous est apparu qu'au-delà de l'affirmation des droits de l'enfant malade et hospitalisé, certains besoins demandaient également à être mieux reconnus ou pris en compte : la présence effective de ses parents ou de ses proches là où l'adulte peut se satisfaire d'une simple visite, l'accueil qui dédramatise l'hospitalisation et peut rassurer tant l'enfant que ses parents, la communication avec l'enfant et avec sa famille — il arrive encore si souvent que l'on parle de l'enfant en sa présence en disant « il » ou « elle » et non « tu » —, la nécessité de disposer de chambres « mère-enfant » au sein des infrastructures hospitalières, de lieux où parents et enfants vivent ensemble des moments aussi normaux que possible entre les traitements et les soins …

Réaffirmer qu'un enfant est avant tout un enfant quand il est aussi un patient n'est pas un lieu commun ! Joseph Parmentier l'avait déjà rappelé avant moi. Il nous revient donc d'encourager et de soutenir, de faciliter le développement des initiatives tant privées, relevant parfois d'associations bénévoles, que publiques, relatives à l'humanisation de l'hospitalisation des enfants. En conséquence, nous invitons le Collège réuni à entamer une série de démarches visant à concrétiser l'humanisation de l'hospitalisation d'un enfant. Notre excellent rapporteur M. Parmentier vient de les rappeler.

Monsieur le Président, Monsieur le Membre du Collège réuni, Chers Collègues, je conclus en soulignant le climat harmonieux qui a régné tout au long de nos travaux tant en commission de la Santé qu'en sous-commission. Unis par le même objectif de soulager autant que faire se peut, la douleur et les difficultés des enfants malades et de leurs proches, nous avons, sans heurt et dans un dialogue ouvert, souhaité faire progresser nos travaux dont le résultat concret est aujourd'hui une « simple » résolution.

Puisse le Collège réuni faire droit à nos invites et demandes de résultats concrets sur le terrain ! (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. le Président. — La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle. — Monsieur le Membre du Collège réuni, je vous remercie de rester en séance malgré vos obligations. Cela atténue quelque peu la colère qui, je ne vous le cache pas, était en train de monter en moi.

Bien entendu, je souscris à ce qui vient d'être dit par Mme Bertieaux et par le rapporteur Joseph Parmentier qui commence à avoir l'habitude de ces sujets. Je ne serai donc pas très long.

En politique comme dans la vie, il faut pouvoir rêver l'impossible rêve, mais aussi s'attacher à tenter d'en réaliser quelques éléments là où on le peut, où on a le pouvoir d'influencer et d'apporter sa contribution. C'est ce que nous essayons de faire.

Il est vrai qu'une résolution n'est pas une décision probante ni la réalisation, demain, de ce que nous rêvons tous pour les familles et les enfants concernés, mais c'est en tout cas une mise en garde contre

l'oubli et un appel à davantage d'attention aux situations les plus difficiles.

Cette résolution s'inscrit dans le prolongement de deux autres qui ont été votées au sein de cette Assemblée et au sein de l'Assemblée francophone. Elle s'inscrit aussi en droite ligne de très nombreuses auditions de spécialistes dans ce domaine, qui nous ont apporté des témoignages édifiants dénotant une grande compétence et empreints de sensibilité humaine.

Nous relançons une résolution au sein de notre Assemblée, celle-ci étant compétente et ayant une capacité d'influence, ne fût-ce qu'au niveau de notre réseau Iris. A l'occasion de ces débats, nous avons voulu mettre en avant un certain nombre d'éléments concrets : d'une part, l'accueil spécifique de qualité qui doit être organisé afin que les parents puissent accompagner l'enfant faisant face à une situation relativement dramatique — c'est le moins que l'on puisse dire — pour qu'au-delà de l'accueil, il y ait un véritable accompagnement humain et technique de ces familles et de ces enfants, un réel partenariat avec les familles qui vivent ces moments difficiles. Il faut aussi un accueil spécifique pour les adolescents. Si les enfants trouvent petit à petit leur place dans les institutions hospitalières, ce n'est pas le cas des adolescents à qui les corps médicaux n'ont pas nécessairement les moyens de donner cette place tout à fait particulière.

Comme l'a fait Mme Bertieaux, je rappelle que cette résolution a été préparée dans l'harmonie et adoptée à l'unanimité. On retrouve dans le texte — j'y tiens beaucoup — la reconnaissance des associations qui œuvrent sur le terrain et ont développé des compétences. Vous connaissez notre position de principe de subsidiarité au niveau du CDH, mais je pense qu'il importe de reconnaître les compétences qui se sont développées, souvent au départ de souffrances donnant lieu à la création d'associations qui, aujourd'hui, pallient les insuffisances du pouvoir public. Ces associations doivent être reconnues, comme le prévoit la présente résolution à côté de points nettement plus précis, à savoir que notre Collège conditionne son aide financière à la prise en compte des éléments dont on vient de parler.

Je me réjouis donc que pour la troisième fois, nous trouvions cette unanimité au sein de notre Assemblée.

Monsieur le Membre du Collège réuni, je vous remercie d'être resté parmi nous, et je vous demande d'être notre interprète auprès du Collège pour qu'il soit particulièrement attentif à cette problématique. Que ce soit ici, ailleurs ou en d'autres circonstances ou dans d'autres rôles, croyez bien que nous serons tous attentifs au suivi qui sera donné à cette résolution. Nous ne voulons pas que celle-ci ne soit qu'un simple bout de papier, mais une véritable mise en œuvre de principes auxquels nous tenons. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Paul Galand.

M. Paul Galand. — Monsieur le Président, Monsieur le Membre du Collège réuni, Chers Collègues, j'avoue qu'au départ, je me disais que cette résolution était un texte de plus pour se donner bonne conscience. Mais au fur et à mesure du travail, derrière les mots, j'ai côtoyé des collègues parlementaires dont l'engagement, pour plusieurs d'entre eux, s'était forgé au travers de dures épreuves de la vie.

Mme Bertieaux est plus à droite, M. Moock et moi-même sommes plus à gauche, d'autres sont plus au centre. Mais il y a une convergence déterminée sur l'objectif de cette résolution et sur son urgence, sur la nécessité de progrès à réaliser pour l'accueil des enfants hospitalisés et pour de meilleures conditions d'accueil et de soutien des proches.

Voici quelques jours, nous avons pu entendre à l'hôtel de ville de Bruxelles Eric-Emmanuel Schmidt lire des passages de son très beau livre « Oscar et la dame en rose » : « — J'ai l'impression, Mamy Rose, qu'on a inventé au autre hôpital que celui qui existe vraiment. On fait comme si on ne venait à l'hôpital que pour guérir, alors qu'on y vient aussi pour mourir. — Tu as raison, Oscar, et je crois qu'on fait la même erreur pour la vie. Nous oublions que la vie est fragile, friable, éphémère. Nous faisons tous ensemble d'être immortels. — Elle est ratée, mon opération, Mamy Rose ? Mamy Rose n'a pas répondu. C'était sa manière à elle de dire oui. Quand elle a été sûre que j'avais compris, elle s'est approchée et l'a demandé sur un ton suppliant : je ne t'ai rien dit, bien sûr, tu me le jures ? — Juré. On s'est tu un petit moment, histoire de bien remuer toutes ces nouvelles pensées. ».

Monsieur le Membre du Collège réuni, cette résolution trouve sa place ici à la Commission communautaire commune, vu ses compétences, vu les vôtres et les nôtres en tant que pouvoir législatif, compétences en matière d'infrastructures hospitalières et de coordination hospitalière. Un des buts de la résolution est d'aboutir à une meilleure adaptation des structures hospitalières en termes de locaux, de dispositions et de personnel d'accueil, une meilleure adaptation aux besoins des enfants malades et à ceux de leurs proches.

(*Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.*)

(*Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op.*)

Cette résolution est aussi à situer dans une continuité d'efforts pour la concrétisation des conditions nécessaires à l'application dans les faits des droits des patients. Elle est aussi à situer dans les efforts à poursuivre pour l'amélioration des conditions de travail des soignants.

On peut heureusement déjà tirer des enseignements d'une série d'expériences positives réalisées dans différents services, notamment bruxellois. Il s'agit de généraliser ces progrès dans les structures hospitalières bruxelloises en ne perdant pas de vue qu'il s'agit souvent de points qui peuvent paraître des détails aux yeux des gestionnaires mais qui sont ressentis très douloureusement ou très positivement, par l'enfant et ses proches, suivant les réponses qui sont apportées. Comme une gestion correcte des horaires de rendez-vous, des moyens de transport, des emplacements de parking pour les parents et les proches, des équipes ayant les moyens d'assister, pendant le temps nécessaire, les parents et les enfants après l'annonce d'une information pénible, une aide aux parents pour communiquer ces informations aux frères et sœurs et aux condisciples. Souvent, les enfants malades eux-mêmes nous y aident à condition que l'on ait le temps et le soutien humain nécessaire pour les écouter.

Chers Collègues, cette résolution pose aussi une question politique. Avant de diminuer les recettes des pouvoirs publics, il y a des

besoins prioritaires, comme ceux que cette résolution aborde, qui doivent être rencontrés. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Mme la Présidente. — M. Galand connaît parfaitement cette problématique et je souscris à ce qu'il vient de dire. Je remercie Mme Bertieaux pour les paroles fortes qu'elle a prononcées.

La parole est à M. Jos Chabert, membre du Collège réuni.

M. Jos Chabert, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique de Santé. — Madame la Présidente, je suis vraiment confus. Je ne m'étais pas rendu compte de l'importance du présent débat. Je viens de prendre des dispositions pour me décommander et me faire remplacer pour le discours que je devais prononcer à 16 heures. Bien qu'il s'agisse d'une résolution, la présence d'un membre du Collège est tout à fait indiquée pour une telle discussion. Je tiens donc à être présent et je vous présente mes excuses pour le malentendu.

J'ai donc pris connaissance de cette résolution qui ne me pose d'ailleurs aucun problème. Manifestement, par ce texte, l'Assemblée s'exprime de manière unanime au-delà des partis, pour dire qu'il s'impose de faire quelque chose. Récemment, j'ai fait une longue visite sur place en compagnie de mes collaborateurs. Nous nous sommes longuement entretenus avec les médecins pour voir ce que nous pourrions faire. J'ai visité les chambres. Je sais donc qu'elles sont petites et qu'il y a des problèmes. La modernisation effectuée a épuisé tous les crédits qui sont possibles d'après la loi. Nonobstant, je suis conscient qu'il subsiste des problèmes, en ce qui concerne l'accueil et la formation notamment. Nous avons donc discuté de ce qui pourrait encore être amélioré, mais il faut savoir qu'il y a eu des erreurs dans la conception originale de cet hôpital.

Mme la Présidente. — En effet, des erreurs de fond dans la conception de base.

M. Jos Chabert, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique de Santé. — Vous le savez parfaitement, Madame la Présidente, puisque vous avez suivi ce dossier alors que vous occupiez d'autres fonctions.

En termes prudents, je dirai que la conception architecturale est loin d'être idéale pour les enfants qui séjournent dans cet hôpital dans des conditions aussi dramatiques.

Nous avons obtenu du fédéral des lits K supplémentaires.

Mme la Présidente. — Nous avons visité cette unité l'année dernière.

M. Jos Chabert, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique de Santé. — Nous avons déjà prévu ces travaux au budget. Il s'agit de lits psychiatriques pour les jeunes, c'est donc important.

Nous avons déjà discuté de ce problème au comité interministériel de la Santé, que vous avez souvent présidé, Madame la Présidente. Cette problématique est de nouveau examinée au niveau fédéral puisque, comme vous le savez, tous les moyens financiers destinés à la Commission communautaire commune proviennent, en premier lieu, du niveau fédéral, même s'il est vrai que la région y investit également énormément.

Cette résolution est d'autant plus importante qu'elle englobe la motivation et l'engagement profond de ce Parlement. Nous en tiendrons compte.

Je vous promets de faire tout ce qui est possible pour cet hôpital, comme je l'ai dit lors de la visite que nous avons effectuée. Ce n'était pas une visite facile, mais nous avons pu obtenir énormément d'informations. Nous sommes tous aux côtés des enfants hospitalisés, des parents et du personnel pour qui des formations vont être organisées. Nous savons dans quelles conditions difficiles il est obligé de travailler. Nous ferons tout ce qui est possible pour les améliorer.

Mme la Présidente. — Au nom de tous les collègues ici présents, je prends note de votre engagement. (*Applaudissements.*)

La discussion générale est close.

De algemene bespreking is gesloten.

Discussion des considérants et des tirets du dispositif

Bespreking van de consideransen en van de streepjes van het bepalend gedeelte

Mme la Présidente. — Nous passons à la discussion des considérants et des tirets de la proposition de résolution, sur la base du texte adopté par la commission.

Wij vatten de bespreking van de consideransen en van de streepjes van het voorstel van resolutie aan op basis van de door de commissie aangenomen tekst.

L'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune,

— considérant la résolution votée en date du 29 novembre 2002 par l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune visant à l'adoption d'une Charte des Droits de l'Enfant Malade;

De Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie,

— gelet op de resolutie tot goedkeuring van een « Handvest van de Rechten van het Zieke Kind », die de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie op 29 november 2002 heeft aangenomen;

— Adopté.

Aangenomen.

— considérant le rapport réalisé en mars 2003 par la commission des Droits de l'Enfant hospitalisé créée à l'initiative du Délégué général aux droits de l'enfant à la Communauté française, présenté à la commission de la Santé de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune le 3 avril 2003;

— gelet op het verslag dat de commissie voor de Rechten van het Gehospitaliseerde Kind, opgericht op initiatief van de algemeen afgevaardigde voor de rechten van het kind in de Franse Gemeenschap, in

maart 2003 heeft opgesteld en op 3 april 2003 heeft voorgelegd aan de commissie voor de Gezondheid van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie;

— Adopté.

Aangenomen.

— considérant que l'enfant hospitalisé est d'abord un enfant et a donc besoin d'un accompagnement spécifique;

— gelet op het feit dat het opgenomen kind in de eerste plaats een kind is en bijgevolg behoefte heeft aan specifieke begeleiding;

— Adopté.

Aangenomen.

— considérant que la présence de parents ou de proches durant l'hospitalisation de l'enfant contribue de manière essentielle à la sécurité affective de celui-ci et permet de mieux assurer la continuité du lien entre la maison et l'hôpital;

— overwegende dat de aanwezigheid van ouders of van naaste familieleden tijdens de ziekenhuisopname van het kind in grote mate bijdraagt tot zijn affectieve veiligheid en als brug fungeert tussen thuis en ziekenhuis;

— Adopté.

Aangenomen.

— considérant la nécessité de préparer psychologiquement une hospitalisation pour que celle-ci puisse être abordée le plus sereinement possible par les parents et les enfants;

— overwegende dat ouders en kinderen psychologisch voorbereid moeten worden om een ziekenhuisopname zo sereen mogelijk te laten verlopen;

— Adopté.

Aangenomen.

— considérant le fait qu'un accueil spécifique de qualité permet d'éviter des pertes de temps et des tensions dommageables et favorise des rapports plus harmonieux avec l'équipe soignante durant le séjour à l'hôpital;

— overwegende dat specifieke en kwalitatief hoogstaande opvang tijdverlies en nadelige spanningen voorkomt en harmonieuzere relaties met het verzorgend team tijdens het ziekenhuisverblijf bevordert;

— Adopté.

Aangenomen.

— considérant la nécessité de permettre et de favoriser une bonne communication entre les enfants, les parents et le corps médical durant l'hospitalisation;

— overwegende dat goede communicatie tussen de kinderen, de ouders en het medisch team tijdens de ziekenhuisopname mogelijk moet zijn en bevorderd moet worden;

— Adopté.

Aangenomen.

— considérant que l'ensemble du personnel soignant doit être spécifiquement formé à l'accueil et l'accompagnement de l'enfant et de sa famille;

— overwegende dat al het verzorgend personeel een specifieke opleiding moet krijgen inzake de opvang en de begeleiding van het kind en de familie;

— Adopté.

Aangenomen.

— considérant l'organisation non systématique, au sein des hôpitaux, de l'accueil des parents tant de jour de nuit;

— overwegende dat er in de ziekenhuizen geen systematische dag- en nachtopvang voor ouders bestaat;

— Adopté.

Aangenomen.

— considérant l'importance du repos des parents durant la maladie, parfois longue, de leur enfant;

— overwegende dat ouders tijdens de soms lange ziekte van hun kind voldoende rust moeten kunnen nemen;

— Adopté.

Aangenomen.

— considérant l'existence, dans certaines unités pédiatriques, d'espaces parent/enfant et la possibilité offerte aux parents de dormir dans un lit auprès de leur enfant et l'expérience ainsi acquise;

— overwegende dat er in bepaalde kinderafdelingen ruimten voor ouders en kinderen bestaan, dat de ouders er in een bed bij hun kind kunnen slapen, en gelet op de ervaring die men in dit verband heeft opgedaan;

— Adopté.

Aangenomen.

— considérant le fait que l'admission et l'implication des parents durant l'hospitalisation de leur enfant peut faciliter le retour à la maison et la continuité des soins;

— overwegende dat de opname en de betrokkenheid van de ouders tijdens de ziekenhuisopname van hun kind de terugkeer naar huis en de verdere thuisverzorging kunnen vergemakkelijken;

— Adopté.

Aangenomen.

— considérant qu'il convient, pour les pouvoirs publics, de davantage encourager et faciliter le développement des initiatives relatives à l'humanisation de l'hospitalisation des enfants;

— overwegende dat de overheden initiatieven ter vermenselijking van de ziekenhuisopname van kinderen meer moeten aanmoedigen en vergemakkelijken;

— Adopté.

Aangenomen.

Invite le Collège réuni à :

— apporter son soutien au développement des programmes d'humanisation dans les hospitalisations pédiatriques;

Nodigt het Verenigd College uit om :

— zijn steun te verlenen aan de uitbouw van projecten ter vermenselijking van de opname in de kinderziekenhuizen;

— Adopté.

Aangenomen.

— encourager et soutenir les initiatives des associations qui œuvrent à l'humanisation de l'hospitalisation de l'enfant;

— de initiatieven van de verenigingen die ijveren voor de vermenselijking van de ziekenhuisopname van kinderen, aan te moedigen en te steunen;

— Adopté.

Aangenomen.

Demande à cet effet au Collège réuni :

— que soient prévues, dans le cadre de l'octroi de subventions aux structures hospitalières pédiatriques, des infrastructures destinées à l'accueil de parents;

Verzoekt daarom het Verenigd College om :

— in het kader van de subsidiëring van de kinderziekenhuizen, te zorgen voor infrastructuur voor de opvang van de ouders;

— Adopté.

Aangenomen.

— de subventionner, au sein des services de pédiatrie, un accueil spécifique de qualité pour que l'admission d'un enfant à l'hôpital ne se résume pas à une formalité administrative;

— subsidies te verlenen voor specifieke en kwalitatief hoogstaande opvang in de kinderafdelingen, opdat de ziekenhuisopname van een kind niet beschouwd wordt als een louter administratieve formaliteit;

— Adopté.

Aangenomen.

— d'intervenir à la Conférence interministérielle de la Santé pour que les conditions d'humanisation de l'hospitalisation pédiatrique soient mieux prises en compte aux différents niveaux de pouvoir.

— er tijdens de Interministeriële Conferentie voor de Gezondheid op aan te dringen dat de verschillende gezagsniveaus meer rekening houden met de voorwaarden voor de vermenselijking van de ziekenhuisopname van kinderen.

— Adopté.

Aangenomen.

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW BRIGITTE GROUWELS AAN DE HEREN ERIC TOMAS EN GUY VANHENGEL, LEDEN VAN HET VERENIGD COLLEGE, BEVOEGD VOOR HET BELEID INZAKE BIJSTAND AAN PERSONEN, BETREFFENDE « HET TEKORT AAN OPVANGPLAATSEN VOOR DAKLOZEN »

QUESTION ORALE DE MME BRIGITTE GROUWELS A MM. ERIC TOMAS ET GUY VANHENGEL, MEMBRES DU COLLEGE REUNI, COMPETENTS POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, CONCERNANT « LE MANQUE DE PLACES DANS LES STRUCTURES D'ACCUEIL POUR SANS-ABRI »

Mevrouw de Voorzitter. — Mevrouw Brigitte Grouwels heeft het woord.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Mevrouw de Voorzitter, Mijnheer het Collegelid, Collega's, op 10 november jongstleden maakte de pers melding van de dood van een dakloze man. Hij overleefde de koude nachten buiten op straat niet. Dat tragisch ongeval moet ons toch aan het denken zetten. Het doet alvast vragen rijzen inzake de beschikbare opvangplaatsen waar daklozen kunnen overnachten.

Vroeger leek het aantal overnachtingsplaatsen in Brussel voldoende. We konden als parlementslid met de hand op het hart zeggen

dat er niemand in de barre winternachten op straat hoefde te blijven. Luidens de berichtgeving in de pers is er vandaag evenwel een nijpend tekort en moeten elke nacht heel wat daklozen noodgedwongen op straat slapen.

Mijn concrete vragen zijn de volgende. Is er in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest inderdaad een tekort aan opvangplaatsen voor daklozen ? Zo ja, hoe groot is het tekort ? Wat is hiervan de oorzaak ?

Welke stappen zal het Verenigd College, eventueel in overleg met andere overheden en instanties, doen om het tekort te lenigen ?

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Guy Vanhengel, lid van het Verenigd College, heeft het woord.

De heer Guy Vanhengel, lid van het Verenigd College, bevoegd voor het Beleid inzake Bijstand aan Personen. — Mevrouw de Voorzitter, net zoals mevrouw Grouwels, betreur ik dat iemand op straat is gestorven. De vraag is of het hier gaat om een onvermijdbare sterfte, een sociologische term, in de zin dat de aanwezigheid van méér opvangplaatsen in de thuislozenzorg de dood van de betrokkene had kunnen vermijden, dan wel alleen de dood op straat. Mevrouw Grouwels gaf het voorbeeld van een persoon die wellicht als gevolg van een alcoholintoxicatie een hartinfarct heeft gehad. Of de betrokkene op straat was of elders, hij zou ongetwijfeld als gevolg van het hartinfarct bezweken zijn.

Wat ook de oorzaken geweest zijn van de dood van de dakloze, naar aanleiding waarvan mevrouw Grouwels haar vraag heeft geformuleerd, de kern is of het gewest wel voldoende voorzieningen heeft voor thuislozen. Ten eerste wijs ik erop dat men het in de sector zelf niet eens is over het noodzakelijk aantal opvangplaatsen. Op het moment zijn er in het gewest 1.100 plaatsen beschikbaar in crisiscentra, nachtasielen en onthaaltehuizen. Het standpunt van het overlegcomité Thuislozenzorg, dat het meest aangewezen is om ons advies te geven, is dat het totaal aantal plaatsen volstaat, maar dat er niettemin een tekort is aan opvangmogelijkheden voor specifieke doelgroepen, zoals alleenstaande vrouwen met kinderen. Om hieraan tegemoet te komen werd — ik geef slechts twee voorbeelden — het onthaaltehuis Talita erkend en gesubsidieerd door de GGC en werd aan de crisiscentra en nachtasielen de mogelijkheid geboden gezinnen voor korte termijn op te vangen in hotels.

Naast specifieke doelgroepen wordt er aandacht besteed aan specifieke perioden tijdens het jaar. Zo wordt elk jaar de winterhulp georganiseerd. Dat gebeurde tot voor kort in het metrostation Yser en tijdens de vorige winter gebeurde dat in de kazerne van Neder-over-Heembeek. Voor de winter 2003-2004 heb ik samen met collega Tomas de opdracht gegeven aan het nachtasiel Hoeksteen om, in samenwerking met de vzw's Ariane, Diogenes en CASU, de winterhulp te organiseren. Tijdens de periode tussen 15 december 2003 en 15 maart 2004 worden in de oude gebouwen van het ziekenhuis van Elsene een vijftigtal extra opvangplaatsen geopend. Dat aantal werd ons door de betrokken verenigingen gevraagd. Voor dat project wordt een extra budget uitgetrokken van 75.000 euro.

Ten tweede kan men het debat over de thuislozenzorg niet beperken tot beschouwingen over het aantal opvangplaatsen. Reeds jarenlang levert het Verenigd College inspanningen om de thuislozenzorg te differentiëren, reden waarom wij een belangrijke financiële impuls hebben gegeven aan het straathoekwerk en aan het begeleid wonen.

Ten derde werd er onlangs een protocolakkoord goedgekeurd met betrekking tot de organisatie van de thuislozenzorg in Brussel. Het doel van het protocol is te komen tot een gewestelijke coördinatie van de thuislozenzorg, via de oprichting van een referentiecentrum en de reorganisatie van het overlegcomité Thuislozenzorg. Een van de opdrachten van het referentiecentrum is de verzameling van de gegevens, zowel inzake de behoeften als inzake de organisatie van het aanbod, om zodoende te komen tot een optimale afstemming tussen de beide. Het referentiecentrum zal tevens verantwoordelijk zijn voor de informatie aan de daklozen en voor hun oriëntatie. Het protocolakkoord is op het moment reeds goedgekeurd door de colleges van de GGC en van de Cocof. Om van start te kunnen gaan, wachten wij nog op de beslissing van de Vlaamse Gemeenschap, die in Brussel verschillende voorzieningen erkent en subsidieert, en van de VGC.

Ten slotte maak ik u erop attent dat de thuislozenzorg in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest uit een bijzonder uitgebreid aanbod van voorzieningen bestaat. Ik heb hier de brochure die we aan alle betrokken instellingen en geïnteresseerden ter beschikking stellen. Welnu, daarin zijn et meer dan 50 diensten opgenomen. De voorzieningen van alle overheden samen beschikken over niet minder dan 300 voltijds equivalenten personeel om te zorgen voor 1.100 tot 1.500 daklozen, althans volgens de schattingen van de sector zelf en het overlegcomité Thuislozenzorg. Volgens mijn ramingen is er in de begrotingen 2003 van de verschillende overheden reeds meer dan 15 miljoen euro of meer dan 600 miljoen Belgische frank besteed aan de organisatie van de thuislozenzorg, inclusief personeelskosten. Dat is een vrij groot bedrag. Of het ook volstaat om alle problemen te verhelpen, zal moeten worden geëvalueerd door het referentiecentrum. Uit onze contacten met het overlegcomité leren we alvast dat volgens de sector onze inspanningen ruimschoots voldoende zijn.

Mevrouw de Voorzitter. — Mevrouw Brigitte Grouwels heeft het woord.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Mijnheer het Collegelid, ik dank u voor het omstandig en concreet antwoord. Natuurlijk hoop ik dat er vóór 15 december geen vrieskou is, want pas vanaf die datum wordt de speciale noodhulp verleend.

Overigens, is er een noodscenario klaar indien de situatie erger is dan men vandaag vermoedt ? Bestaat er zoiets als een noodplan ?

De heer Guy Vanhengel, lid van het Verenigd College, bevoegd voor het Beleid inzake Bijstand aan Personen. — Het is niet echt een noodplan. Ons plan om winterhulp te organiseren is gegroeid na jaren ervaring. Men stelde inderdaad vast dat tijdens de zeer koude wintermaanden de vraag naar verwarmde overnachtingsplaatsen groter was. Oorspronkelijk gebeurde die opvang in een metrostation, nadien in een kazerne. Nu hebben we een veel betere oplossing door professionele verenigingen toe te laten in de oude ziekenhuisgebouwen van Elsene opvangplaatsen ter beschikking te stellen.

De sector heeft zelf gezegd een vijftigtal plaatsen nodig te hebben, wil hij noodhulp kunnen organiseren. Vergeet niet dat het een complexe materie is. Eigenaardig is immers dat hoe meer plaatsen men opent, hoe meer daklozen en thuislozen men uit het hele land en ook uit het buitenland aantrekt. Daarom zijn de thuislozenverenigingen voorzichtig in hun benadering van het probleem.

We hebben nu het nodige gedaan, opdat er voldoende capaciteit is voor de komende wintermaanden. Met de inzet van mensen en middelen waarover we beschikken, kunnen we alvast zeer efficiënt ingrijpen bij een dringend probleem.

Mevrouw de Voorzitter. — Het incident is gesloten.

Mesdames, Messieurs, nous interrompons ici nos travaux pour reprendre l'ordre du jour du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale.

Dames en Heren, wij onderbreken hier onze werkzaamheden om de agenda van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad te hervatten.

— La séance plénière est suspendue à 16 h 10.

De plenaire vergadering wordt geschorst om 16.10 uur.

— Elle est reprise à 16 h 25.

Ze wordt hervat om 16.25 uur.

Mme la Présidente. — La séance plénière est reprise.

De plenaire vergadering wordt hervat.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT APPROBATION DE L'ACCORD DE COOPERATION DU 19 JUIN 2001 SUR LA PRATIQUE DU SPORT DANS LE RESPECT DES IMPERATIFS DE SANTE, CONCLU ENTRE LA COMMUNAUTE FRANCAISE, LA COMMUNAUTE FLAMANDE, LA COMMUNAUTE GERMANOPHONE ET LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE TOT GOEDKEURING VAN HET SAMENWERKINGSAKKOORD VAN 19 JUNI 2001 INZAKE MEDISCH VERANTWOORDE SPORTBEOEFENING, GESLOTEN TUSSEN DE VLAAMSE GEMEENSCHAP, DE FRANSE GEMEENSCHAP, DE DUITSTALIGE GEMEENSCHAP EN DE GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

Résultat du vote :

70 membres sont présents.

59 répondent oui dans le groupe linguistique français.

11 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

Uitslag van de stemming :

70 leden zijn aanwezig.

59 antwoorden ja in de Franse taalgroep.

11 antwoorden ja in de Nederlandse taalgroep.

En conséquence, l'Assemblée réunie adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du Collège réuni.

Bijgevolg neemt de Verenigde Vergadering het ontwerp van ordonnantie aan. Het zal ter bekrachtiging aan het Verenigd College worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mmes Bastien, Bertieaux, M. Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Cools, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbaï, M. Doulkeridis, Mmes Dufourny, Emmery, Fraiteur, M. Galand, Mme Geuten, MM. Grimberghs, Hance, Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mmes Molenberg, Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mme Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Van Cranem, van Eyll, Van Roye, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

De heren Arckens, Béghin, Delathouwer, Demol, Gatz, Mevr. Grouwels, Idrissi, de heren Lootens-Stael, Van Assche, Vandenbossche en Vanraes.

PROPOSITION DE RESOLUTION RELATIVE A L'ACCUEIL DES ENFANTS ET A LA PRESENCE DE PARENTS LORS DE L'HOSPITALISATION PEDIATRIQUE

Vote nominatif sur l'ensemble

VOORSTEL VAN RESOLUTIE BETREFFENDE DE OPVANG VAN DE KINDEREN EN DE AANWEZIGHEID VAN HUN OUDERS BIJ OPNAME IN DE KINDERAFDELING VAN EEN ZIEKENHUIS

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

Wij stemmen over het geheel van het voorstel van resolutie.

De heer Chabert, die aanwezig was tijdens de bespreking, was het voorstel genegen. Ik hoop dat de regering oor heeft naar die resolutie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

Résultat du vote :

70 membres sont présents.

59 répondent oui dans le groupe linguistique français.

11 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

Uitslag van de stemming :

70 leden zijn aanwezig.

59 antwoorden ja in de Franse taalgroep.

11 antwoorden ja in de Nederlandse taalgroep.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée.

Bijgevolg is het voorstel van resolutie aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mmes Bastien, Bertieaux, M. Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Cools, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbaï, M. Doulkeridis, Mmes Dufourny, Emmery, Fraiteur, M. Galand, Mme Geuten, MM. Grimberghs, Hance, Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mmes Molenberg, Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mme Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Van Cranem, van Eyll, Van Roye, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

De heren Arckens, Béghin, Delathouwer, Demol, Gatz, Mevr. Grouwels, Idrissi, de heren Lootens-Stael, Van Assche, Vandenbossche en Vanraes.

ORDRES DU JOUR DEPOSES EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE MME CAROLINE PERSOONS A MM. ERIC TOMAS ET GUY VANHENGEL, MEMBRES DU COLLEGE REUNI, COMPETENTS POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, CONCERNANT « L'ACCUEIL LINGUISTIQUE DANS LES HOPITAUX BRUXELLOIS » (DEVELOPPEE EN SEANCE PLENIERE DU 14 NOVEMBRE 2003)

Vote nominatif

MOTIES INGEDIEND TOT BESLUIT VAN DE INTERPELLATIE VAN MEVROUW CAROLINE PERSOONS TOT DE HEREN ERIC TOMAS EN GUY VANHENGEL, LEDEN VAN HET VERENIGD COLLEGE, BEVOEGD VOOR HET BELEID INZAKE BIJSTAND AAN PERSONEN, BETREFFENDE « HET ONTHAAL IN DE TAAL VAN DE PATIENT IN DE BRUSSELSE ZIEKENHUIZEN » (GEHOUDEN IN DE PLENAIRE VERGADERING VAN 14 NOVEMBER 2003)

Naamstemming

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le vote sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Caroline Persoons à MM. Eric Tomas et Guy Vanhengel, membres du Collège réuni, compétents pour la Politique d'Aide aux Personnes, concernant « l'accueil linguistique dans les hôpitaux bruxellois » (développée en séance plénière du 14 novembre 2003).

Aan de orde is de stemming over de moties ingediend tot besluit van de interpellatie van mevrouw Caroline Persoons tot de heren Eric Tomas en Guy Vanhengel, leden van het Verenigd College, bevoegd voor het Beleid inzake Bijstand aan Personen, betreffende « het onthaal in de taal van de patiënt in de Brusselse ziekenhuizen » (gehouden in de plenaire vergadering van 14 november 2003).

Deux ordres du jour motivés ont été déposés :

Twee gemotiveerde moties werden ingediend :

— Un ordre du jour motivé a été déposé par M. Benoît Cerexhe, Mme Béatrice Fraiteur, M. Joël Riguelle et Mme Julie de Groote.

Een gemotiveerde motie werd ingediend door de heer Benoît Cerexhe, mevrouw Béatrice Fraiteur, de heer Joël Riguelle en mevrouw Julie de Groote.

— Un ordre du jour motivé a été déposé par M. Dominiek Lootens-Stael.

Een gemotiveerde motie werd ingediend door de heer Dominiek Lootens-Stael.

— L'ordre du jour pur et simple est proposé par Mmes Marion Lemesre, Anne-Sylvie Mouzon, Brigitte Grouwels, MM. Sven Gatz et Robert Delathouwer.

De eenvoudige motie wordt door mevrouw Marion Lemesre, mevrouw Anne-Sylvie Mouzon, mevrouw Brigitte Grouwels, de heren Sven Gatz en Robert Delathouwer voorgesteld.

— L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité de droit, je mets cet ordre du jour aux voix.

Daar de eenvoudige motie van rechtswege voorrang heeft, breng ik deze motie in stemming.

La parole est à M. Benoît Cerexhe, pour une explication de vote.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, je voudrais donner quelques explications et rafraîchir la mémoire de mes collègues. Nous avons eu un débat intéressant et très riche voici 15 jours, à la demande de Mme Persoons, sur le problème de l'accueil linguistique dans les hôpitaux bruxellois. Certains néerlandophones de notre Assemblée ayant saisi le Conseil de l'Europe de cette question, nous avions rappelé le problème de la fameuse ratification de la convention-cadre, à la suite de l'adoption par le Conseil de l'Europe du rapport de Mme Nabholz-Haidegger.

En toute modestie, j'ai signalé aux membres de notre Assemblée que je n'avais fait que du « copier-coller ». J'ai en effet repris les termes exacts de la motion qui avait été déposée par Mme Persoons, M. Lemaire et M. Smits à la Cocof et qui demandait à notre collège de présenter rapidement à l'Assemblée un projet d'ordonnance portant assentiment à la convention-cadre et à agir auprès des autorités fédérales afin qu'elles fassent de même. Je demande simplement un minimum de cohérence de la part d'un certain nombre de mes collègues au sein de cette Assemblée. S'ils déposent des textes dans une Assemblée afin de les faire adopter, il convient de faire preuve du courage politique le plus élémentaire quand ils les déposent ici, où l'enjeu est véritable. J'en appelle au retour de la raison.

Mme la Présidente. — Nous procédons maintenant au vote nominatif sur l'ordre du jour pur et simple.

Wij gaan thans over tot de naamstemming over de eenvoudige motie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

Résultat du vote :

70 membres sont présents.

37 répondent oui dans le groupe linguistique français.

7 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

20 répondent non dans le groupe linguistique français.

4 répondent non dans le groupe linguistique néerlandais.

2 s'abstiennent dans le groupe linguistique français.

Uitslag van de stemming :

70 leden zijn aanwezig.

37 antwoorden ja in de Franse taalgroep.

7 antwoorden ja in de Nederlandse taalgroep.

20 antwoorden neen in de Franse taalgroep.

4 antwoorden neen in de Nederlandse taalgroep.

2 onthouden zich in de Franse taalgroep.

En conséquence le Collège réuni l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de Verenigde Vergadering aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

MM. André, Azzouzi, Mme Bertieaux, M. Boelpaepe, Mme Bouarfa, M. Bultot, Mmes Caron, Carthé, M. Cools, Mme De Galan, MM. Daïf, De Grave, De Wolf, Decourty, Mmes Derbaki Sbaï, Dufourny, Emmery, M. Hance, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mmes Molenberg, Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Schepmans, MM. Smits, Van Cranem, van Eyll, Vervoort, Zenner, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

De heren Béghin, Delathouwer, Gatz, Mevr. Grouwels, Idrissi, de heren Vandenbossche en Vanraes.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

M. Adriaens, Mmes Bastien, Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, Doulkeridis, Mme Fraiteur, M. Galand, Mme Geuten, MM. Grimberghs, Ide, Lahssaini, Lemaire, Pesztat, Riguelle, Mme Theunissen, M. Van Roye et Mme Wynants.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

De heren Arckens, Demol, Lootens-Stael en Van Assche.

Se sont abstenues :

Hebben zich onthouden :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

Mmes Persoons et Saïdi.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Caroline Persoons, pour une justification de vote.

Mme Caroline Persoons. — Madame la Présidente, je me suis abstenue pour pouvoir me justifier et demander des droits d'auteur à M. Benoît Cerexhe sur mon texte. (*Rires.*)

M. Benoît Cerexhe. — Il n'y a pas de problème, je ne les revendique pas !

Mme Caroline Persoons. — Le vote d'une motion pure et simple consiste à voter la confiance au Collège. Je ne voulais donc

pas voter contre cette motion, mais le texte de M. Benoît Cerexhe était excellent puisqu'il demande l'application de la convention-cadre. L'auteur d'origine de ce texte doit donc être soutenu. Je me suis abstenue car, dans notre pays, la ratification de la convention-cadre me paraît un acte indispensable que nous appelons de nos vœux.

M. Benoît Cerexhe. — Nous attendons depuis deux ans, Madame Persoons et rien ne bouge. Je suis découragé !

Mme Caroline Persoons. — Pour notre part, nous ne nous décourageons jamais. C'est la différence entre le CDH et le FDF. (*Rires.*)

M. Benoît Cerexhe. — Quand je vois votre attitude, il y a de quoi être découragé !

Mme la Présidente. — La séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune est close.

De plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation de la Présidente.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van Mevrouw de Voorzitter.

— La séance plénière est levée à 16 h 35.

De plenaire vergadering wordt om 16.35 uur gesloten.

0404/4681
I.P.M. COLOR PRINTING
☎02/218.68.00